



Actuellement en congé parental, j'aimerais me faire licencier

Par **wayna**, le **03/04/2015** à **03:07**

Bonjour,

Actuellement en congé parental, j'aimerais me faire licencier pour pouvoir faire une formation afin d'exercer un métier qui me plaît et qui me permet de rester avec ma fille. J'ai 2 ans 1/2 d'ancienneté, mon patron et moi nous nous entendons bien. J'aimerais savoir quel type de licenciement je peux lui demander pour pouvoir toucher mes assedic et combien je toucherai au chômage ? Je gagnais 1.200 voir 1.300 €.

Merci à vous, à ceux qui vont répondre.

Par **aguesseau**, le **13/04/2015** à **17:10**

bjr,

le licenciement est une décision unilatérale de l'employeur.

les indemnités de licenciement c'est lorsque le salarié a été privé involontairement de son travail.

dans votre cas ou c'est vous qui voulez partir, vous avez le choix entre la démission ou la rupture conventionnelle.

cdt

Par **Lag0**, le **13/04/2015** à **17:38**

Bonjour aguesseau,

[citation]les indemnités de licenciement c'est lorsque le salarié a été privé involontairement de son travail[/citation]

Pas forcément puisque vous le dites vous-même :

[citation]vous avez le choix entre la démission ou la rupture conventionnelle. [/citation]

Or, la rupture conventionnelle, qui n'est pas une privation involontaire de travail puisque le salarié doit donner son accord, donne droit aux allocations chômage (je suppose que c'est ce que vous vouliez dire en parlant d'indemnités de licenciement).

Par **moisse**, le **14/04/2015** à **09:57**

Par ailleurs il n'est pas certain qu'entreprendre un cycle de formation rende éligible aux allocations de chômage, puisque le demandeur d'emploi n'est pas en situation de reprendre le travail.

Alors attention aux décisions précipitées.